

Classement ESMS - Champ d'application de la loi du 02 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Tableau effectué d'après le Rapport d'information de la commission des affaires culturelles, sociales et familiales de l'Assemblée Nationale
sur les établissements et services sociaux et médico-sociaux, du 28 juillet 2004 .

Référence à l'Art. L. 312-1 du CASF	Intitulé des établissements et des services	Financement	Champ de compétence
I - 1° Aide sociale à l'enfance	Etablissements de l'aide sociale à l'enfance	Aide sociale	Département
I - 2° Enfance handicapée et inadaptée	Etablissements de l'enfance handicapée et inadaptée : Centres médico-psycho-pédagogiques, instituts médico-éducatifs, médico-pédagogiques, médico-professionnels, instituts de rééducation, Services d'éducation spécialisée et de soins à domicile	Assurance maladie	Etat
I - 3° Enfance handicapée (0 à 6 ans)	Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)	80 % assurance maladie 20 % aide sociale	Etat-département
I - 4° Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)	Etablissements de la protection judiciaire de la jeunesse : Centres et Foyers d'action éducative (CAE et FAE), Services éducatifs auprès du tribunal (SEAT)	Etat	Etat ou Etat-département
I - 5° Handicap mental ou physique, adulte	Établissements et services d'aide par le travail (ESAT, anciennement CAT)	Etat	Etat
	Centres de rééducation professionnelle Centre d'orientation professionnelle	Assurance maladie - Etat	Etat
I - 6° Personnes Âgées	Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)	Assurance maladie - aide sociale - allocation personnalisée d'autonomie	Etat-Département
	Etablissements d'hébergement pour personnes âgées, (EHPA), foyers-logements	Aide sociale éventuelle	Département
	Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	Assurance maladie	Etat
	Services de soins, d'aide et d'accompagnement	Assurance maladie - aide sociale	Etat-département
	Services d'aide à domicile (SAAD, SPASAD)	Aide sociale -caisses de retraite (action sociale facultative)	Agrément : préfet

I - 7° Handicap mental, polyhandicap, adulte	Foyers d'accueil ou occupationnels	Aide sociale	Département
	Foyers d'accueils médicalisés (FAM)	Aide sociale - assurance maladie	Etat-département
	Maisons d'accueil spécialisées (MAS)	Assurance maladie	Etat
	Services de soins, d'aide et d'accompagnement	Assurance maladie - aide sociale	Etat - département
	Service d'auxiliaires de vie	Etat -aide sociale	Etat-département
I - 8° Personnes sans domicile, en errance	Centres d'hébergement et de réinsertion sociale et notamment centres d'aide par la vie active, accueils de jour (boutiques de solidarité ...), veille sociale (SAMU sociaux, équipes mobiles, téléphonie sociale « 115 », services d'accueil et d'orientation)	Etat (en partenariat le cas échéant avec le département et les communes)	Etat (en partenariat le cas échéant avec le département et les communes)
I - 9° Traitement des addictions	Centres d'accueil pour toxicomanes	Etat	Etat
	Centres d'accueil pour alcooliques	Assurance maladie	Etat
	Appartements de coordination thérapeutique (VIH, maladies chroniques)	Assurance maladie	Etat
	Autres structures à ce jour non répertoriées	-	-
I - 10 ° Autres hébergements	Foyers de jeunes travailleurs (FJT)	Etat-aide sociale - caisse d'allocations familiales	Etat (conventionnement aide personnalisée au logement, code de la construction et de l'habitation)
I - 11 ° Centres de ressources	Centres de ressources : handicap rare, autisme, traumatisme crânien maladie d'Alzheimer	Assurance maladie	Etat
	Autres (centres locaux d'information et de coordination (CLIC),...)	Assurance maladie	Etat
I - 12 ° Autres	Structures expérimentales dérogeant aux articles L. 162-31 et L. 162-31-1 du code de la sécurité sociale : possibilité de décisions déconcentrées et/ou décentralisées	Toutes possibilités	Selon les cas : Etat ou département ou Etat-département
I - 13 ° Demandeurs d'asile	Centre d'accueil de demandeurs d'asile	Etat	Etat
I - 14 ° Majeurs à protéger	Services mettant en œuvre le mandat spécial au profit de majeurs protégés	-	Etat
I - 15 ° Majeurs à protéger	Services mettant en œuvre l'aide à la gestion du budget familial	-	Etat
III Autres	Lieux de vie non traditionnels	Aide sociale (principalement)	Selon les cas : Etat ou département ou Etat-département